

Programme d'assurance pour l'industrie de la sécurité



BFL CANADA offre un programme d'assurance spécialement conçu pour protéger les entreprises œuvrant dans le domaine de la sécurité (y compris le défaut de rendement).

CE PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE EST DESTINÉ À DES ENTREPRISES TELLES QUE :

- ✓ Agences de sécurité
- ✓ Agences d'investigation privées
- ✓ Services de messagerie téléphonique
- ✓ Fabricants et installateurs de systèmes de protection et de sécurité
- ✓ Serrureries
- ✓ Centrales de surveillance

Le programme comprend, entre autres, les garanties et avantages suivants:

- Dommages matériels, y compris la privation de jouissance;
- Dommages corporels, y compris le décès;
- Défaut de rendement, y compris :
 - défaut de répondre ou réponse tardive à une alarme;
 - défaut de fournir le service de protection, tel que garanti ou présenté par l'assuré;
 - défaut de fournir le service de messagerie téléphonique, tel que garanti ou présenté par l'assuré;
- Produits et travaux complétés;
- Erreurs et omissions;
- Préjudice personnel, tel qu'une arrestation, une détention ou un emprisonnement injustifié, une diffamation, une discrimination;
- Automobile des non-propriétaires;
- Protection des biens sous vos soins, votre garde ou votre contrôle;
- Employés comme assurés additionnels;
- Responsabilité des administrateurs d'avantages sociaux pour employés;
- Blessures intentionnelles afin de protéger des personnes ou des biens;
- Responsabilité locative – tous risques;
- Perte de clés des tiers (limite de 25 000 \$);
- Remplacement de toute substance d'extinction accidentellement déchargée;
- Rabais applicable pour les membres de CANASA;
- Limite d'assurance responsabilité civile allant jusqu'à 10 millions;
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour le BSP;
- Programme en exclusivité avec un syndicat de Lloyd's;
- Émission de preuves d'assurance.

BFL CANADA émet également tous les types de cautionnements que vos activités exigent:

- cautionnement de soumission et d'exécution;
- cautionnement pour la Régie du bâtiment du Québec (ministère des Finances, qualifications professionnelles des entrepreneurs en construction et des constructeurs-propriétaires);
- cautionnement pour l'Office de la protection des consommateurs (ministère des Finances).

BFL CANADA fait toute la différence

Vous êtes intéressé?
Communiquez avec
notre équipe pour plus
d'informations
ou pour une demande
de soumission.



Johanne Roy
Courtier en assurance
de dommages des entreprises
Directrice clientèle
T. 450 506-1917
E. jroy@bflcanada.ca



Francis St-Onge
Courtier en assurance
de dommages
Gestionnaire service client
T. 514 905-1767
E. fstonge@bflcanada.ca

TÉLÉCHARGEZ NOS FORMULAIRES DE DEMANDE DE SOUMISSION :

Proposition d'assurance responsabilité civile générale pour les centrales de surveillance et systèmes de protection contre les incendies et les vols

Proposition d'assurance responsabilité civile générale pour les entreprises de gardiennage et d'investigation privée